

COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 8 avril 2019 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le lundi 15 avril 2019, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 26 mars 2019 (joint aux convocations)
- Avis sur l'implantation d'un parc éolien à Plaisance (Vienne)
- Vote du budget primitif 2019
- Vote du budget assainissement 2019
- Aide aux transports scolaires
- Tarif des entrées charretières
- Questions et informations diverses

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Etaient présents après l'appel nominal : Mrs DUBOIS André – Maire, DAVID Daniel – 1^{er} adjoint, DUPONT Jean-François – 2^{ème} adjoint, SCARINGELLA-GUERRITAT Daniel – 3^{ème} adjoint, PAILLER Alain – 4^{ème} adjoint, GEAI Frédéric – 5^{ème} adjoint, LAVAUD Jean-Paul – 6^{ème} adjoint, BAUDON Jean-Claude – 7^{ème} adjoint, Mme MALÉJAC Marie-Thérèse – 8^{ème} adjoint, Mrs KUBIAK Thierry, 9^{ème} adjoint, MARTIN Arnaud – 10^{ème} adjoint, DELAGE Jean-Marie – 11^{ème} adjoint, COMPAIN Jérôme, Mmes HEBRAS Sylvaine, CADIER Valérie, BAUSSET Emilia, Mrs BROUSSAUD Guy, NIVARD Fabrice – Maire délégué, SOUCHAUD Patrice, Mmes PANISSAT Emilie, NIXON Elizabeth, MENARD Séverine, DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, LONDEIX Colette, Mrs MERCIER Christophe, REY Georges, LETANG Jean-Louis, Mmes SEGUY Christine – Maire déléguée, AUFRERE Mireille, Mrs COURTILOUX Jean-Claude – Maire délégué, SAUMONT Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr VACHON Aurélien à Mme LONDEIX, Mme MESMIN-BENVENISTE Karine à Mme CADIER, Mr DEMOUSSEAU Aurélien à Mr NIVARD, Mr POURSAT Romain à Mr MERCIER, Mr BARDEAU Yannick à Mr MARTIN, Mme GLITHERO Ann à Mr COURTILOUX, Mme HERVE Laëtitia à Mme AUFRERE, Mr LABROUSSE Simon à Mr LAVAUD.

Absents excusés : Mme RIVIER Martine, Mme CHALLIAT Béatrice

Secrétaire de séance : Mme HEBRAS Sylvaine



Monsieur André DUBOIS, Maire demande de :

Rajouter deux sujets à l'ordre du jour soit :

- Acquisition de la parcelle section 196 C numéro 747 (commune déléguée de Thiat)
- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Supprimer un sujet de l'ordre du jour :

- Aide aux transports scolaires

Ces modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle section 196 C numéro 747 (commune déléguée de Thiat)

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal de la commune déléguée de Thiat, dans sa séance du 7 décembre 2018, avait envisager l'acquisition de la parcelle cadastrée 196 C n° 747 (3 182 m2) afin de permettre l'accès au gîte côté jardin et d'envisager la création d'un parking.

Monsieur COURTIOUX était chargé de négocier le prix. Il s'est accordé avec les vendeurs sur un prix de 1000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle 196C n°747, d'une superficie de 3 182 m2 ;

DIT que le prix de cession sera fixé à 1 000 euros ;

DIT que les frais d'établissement de l'acte seront pris en charge par la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Avis sur le projet de parc éolien de Plaisance (86)

Monsieur le Maire explique la société Enertrag Poitou-Charentes a déposé auprès de la Préfecture de la Vienne une demande pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Plaisance (Vienne) constitué de 4 éoliennes d'une puissance de 3 MW.

Ce parc est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le conseil Municipal est appelé à émettre son avis sur ce projet.

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (Mrs SAUMONT et GEAI) et 12 abstentions (Mr KUBIAK, Mr MARTIN et son pouvoir, Mme HEBRAS, Mme CADIER et son pouvoir, Mme PANISSAT, Mme DESCHAMPS, Mme LONDEIX et son pouvoir, Mr LETANG, Mme SEGUY) :

EMET un avis favorable pour l'exploitation du parc éolien de Plaisance (Vienne) par la société Enertrag.

Approbation des budgets 2019 (général et assainissement)

La commission des finances s'est réunie le 10 avril dernier et afin de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2019.

Le projet du budget général, équilibré en dépenses et en recettes se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 982 353.12	1 982 353.12	1 827 955.27	1 827 955.27

Le projet du budget assainissement, équilibré en dépenses et en recettes se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
96 132.92	96 132.92	748 475.13	748 475.13

Monsieur le Maire poursuit en donnant le détail des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 38 voix pour et une abstention (Mme MALEJAC) :

APPROUVE le budget général 2019, de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, par chapitre, comme présenté ci-dessus ;

APPROUVE le budget assainissement 2019 de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, par chapitre, comme présenté ci-dessus.

Tarif pour la réalisation des entrées charretières

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE que la réalisation des entrées charretières sur trottoir du domaine public est à la charge des administrés et les travaux devront être réalisés par une entreprise ;

DECIDE que les entrées charretières (de 6 m) sur fossé du domaine public seront réalisées les agents communaux, moyennant la somme de 200 euros (buse fournie par la commune).

Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire expose que le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale (CDG) est un service qui offre des avantages au personnel communal (prêts, chèques vacances, participation aux frais de séjour des enfants etc.)

La quasi-totalité des agents de la collectivité a demandé son adhésion moyennant :

- 18 € annuels pour les agents actifs
- 22 € annuels pour les agents retraités

Par conséquent, la commune doit adhérer avec une participation (part patronale) de 0.6 % du traitement brut des agents actifs.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et accepte la participation financière de la collectivité.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire tient à s'excuser pour le retard dans l'envoi aux familles des titres cantine et garderie de janvier et février. Il précise que l'installation de la commune nouvelle a été particulièrement complexe, tant sur le plan administratif que comptable.
- Monsieur BROUSSAUD s'interroge sur l'harmonisation du service des ordures ménagères au sein de la communauté de communes. Réponse lui est fait qu'aucune solution n'a été retenue par la CCHLEM pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvaine HEBRAS.

André DUBOIS.